

Chartres le 2 février 2023

Rachid RAHMOUNI
Secrétaire Général de l'UNSA-UPSAE
upsae@i-carre.net

Courrier adressé à Monsieur Jacques CLEMENT
Directeur des ressources humaines

Objet : Revalorisation des SACDD en PNA hors des MTECT-MTE-Mer

Monsieur le directeur,

En date du 7 juillet 2022, notre organisation syndicale a transmis un mail au bureau des politiques de rémunération de la DRH (*voir extrait en pièce annexe*) au sujet de la non revalorisation des socles IFSE des SACDD en PNA au ministère de l'Intérieur malgré les différentes annonces des convergences indemnitaires lors des réunions que nous avons eu au cours du premier semestre 2022.

Le 27 juillet 2022, nous avons reçu une réponse de la part du département des relations sociales sur les mesures de revalorisations indemnitaires mise en œuvre début 2022 (*voir extrait en pièce annexe*).

Ainsi la cheffe du département, nous a rappelé les principes qui s'appliquent aux agents affectés en position normale d'activité (PNA) dans un ministère autre que leur ministère de gestion avec l'application des règles indemnitaires du ministère accueil.

Dans ce même message, Mme TEBOUL nous a informé que notre alerte a été relevée et que le DRH évoquera ce point avec son homologue du Ministère de l'Intérieur pour voir si une évolution est possible afin que les SACDD affectés en PNA au MI puissent voir leur IFSE progresser dès lors que celle-ci n'aurait pas été réévaluée lors de leur affectation au MI.

Après notre alerte de juillet dernier, et la sortie de la note de gestion RIFSEEP en date du 26 juillet 2022 où les socles de l'IFSE ont été réévalués, je me permets, Monsieur le Directeur, de vous solliciter afin d'avoir des réponses sur l'avancée de vos rencontres avec vos homologues des autres ministères et sur la revalorisation des SACDD en PNA dans des ministères hors du périmètre des MTECT-MTE-Mer.

En effet, nous avons constaté que cette non revalorisation de l'IFSE s'appliquait pour les SACDD en PNA au Ministère de l'Intérieur mais également pour ceux qui sont en PNA dans d'autres ministères comme le travail, les affaires sociales... etc.

Notre organisation syndicale reste à votre disposition pour tout échange sur ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le secrétaire général de l'UNSA-UPSAE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rachid RAHMOUNI', with a stylized flourish at the end.

Rachid RAHMOUNI

Pièces annexes :

Mail du 7 juillet 2022 :

----- Message transféré -----

Sujet : Revalorisation IFSE des agents en PNA au ministère de l'intérieur

Date : Thu, 7 Jul 2022 17:35:38 +0200

UPSAE - STRMTG/OH/Syndicats/UNSA-UPSAE emis par RAHMOUNI

De : Rachid - DDT 28/OH/Syndicats/Unsa-28 <rachid.rahmouni.-upsae@i-carre.net>

Organisation : STRMTG/OH/Syndicats/UNSA-UPSAE

Pour : SG/DRH/PPS/PPS4 (Bureau des politiques de rémunération)
<pps4.p.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : BRUYERE Kim-Ngoc (Cheffe de bureau) - SG/DRH/PPS/PPS4 <kim-ngoc.bruyere@developpement-durable.gouv.fr>, ROY Christian (Adjoint à la cheffe de bureau) - SG/DRH/PPS/PPS4 <christian.roy@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour

En tant que Secrétaire Général de l'UNSA-UPSAE (le syndicat UNSA en charge des SACDD), je viens d'être sollicité par différents SACDD en PNA (Position Normale d'Activité) au ministère de l'intérieur (SGC) pour des problèmes de salaires suite à la revalorisation des catégories B administratives de début d'année.

En effet, suite aux différentes réunions sous la direction de Mr Jacques CLEMENT et Mme Caroline TRANCHANT auxquelles j'ai assistées, il a été annoncé des revalorisations des socles d'IFSE pour les SACDD avec un paiement rétroactif au cours des mois de mars ou d'avril.

Or à ce jour plusieurs SACDD n'ont toujours pas eu de revalorisation alors qu'ils sont en dessous des nouveaux socles : en cause, le manque de budget disponible pour payer ces SACDD en PNA.

Vous trouverez en pièces jointes l'instruction du ministère de l'intérieur sur la gestion IFSE administratifs avec le paragraphe 1.10 sur le rappel du PNA, ainsi que le CR de la réunion du 15 avril 2022 de la DRH du ministère de l'Intérieur sur la "Bascule des corps techniques du ministère de la transition écologique (MTE) au RIFSEEP" , **où il est fait référence aux agents administratifs du MTE en PNA au ministère de l'intérieur.**

Extrait du CR :

Enfin, Mme CARVAL rappelle que le ministère de l'intérieur, via l'instruction du 25 février 2022, a transmis le montant de la revalorisation de l'IFSE des personnels administratifs de catégorie A et B. Faute de budget disponible, cette revalorisation ne sera pas servie aux agents en PNA issus du MTE et des ministères sociaux de catégories A et B de la filière administrative.

Je vous prie de bien vouloir m'apporter des éclaircissements concernant la non revalorisation des socles IFSE de ces agents MTE en PNA au ministère de l'intérieur.

Bien cordialement

Rachid RAHMOUNI

Secrétaire Général de l'UNSA-UPSAE

Mail du 27 juillet 2022 :

----- Message transféré -----

Sujet : Re: Revalorisation IFSE des agents en PNA au ministère de l'intérieur
Date : Wed, 27 Jul 2022 15:18:16 +0200
De : TEBOUL Veronique (Cheffe du departement) - SG/DRH/RS
<veronique.teboul@developpement-durable.gouv.fr>
Organisation : SG/DRH/RS
Pour : RAHMOUNI Rachid - DDT 28/OH/Syndicats/Unsa-28
<rachid.rahmouni@eure-et-loir.gouv.fr>, Secrétariat UNSA DD <secretariat-fede@unsa-dd.org>
Copie à : ROY Christian (Adjoint à la cheffe de bureau) - SG/DRH/PPS/PPS4
<christian.roy@developpement-durable.gouv.fr>, BRUYERE Kim-Ngoc
(Cheffe de bureau) - SG/DRH/PPS/PPS4 <kim-ngoc.bruyere@developpement-durable.gouv.fr>, BEYSSIER Jean-Edmond
(Sous-directeur du pilotage, de la performance et de la synthèse) -
SG/DRH/P/PPS <jean-edmond.beyssier@developpement-durable.gouv.fr>, DEZES Bérengère (Adjointe au Sous-directeur) - SG/DRH/P/PPS
<berengere.dezes@developpement-durable.gouv.fr>, MANGIANTE Sophie
(Adjointe à la cheffe de service) - SG/DRH/P
<Sophie.Mangiante@developpement-durable.gouv.fr>, TRANCHANT
Caroline (Adjointe au directeur DRH) - SG/DRH
<caroline.tranchant@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Les mesures de revalorisations indemnitaires mises en oeuvre début 2022, dites mesures de convergence interministérielle, ont fait l'objet d'un financement spécifique en provenance de la direction du budget.

Les MTECT/MTE figurent parmi les ministères bénéficiaires de ce dispositif. Toutefois, nous rappelons qu'il est limitatif et ne concerne que les ministères du périmètre ATE dont les montants indemnitaires moyens servis étaient inférieurs à une valeur cible définie par la DGAFP.

Ainsi, les mesures définies et présentées lors des concertations s'appliquent aux SACDD affectés dans nos ministères et par extension aux opérateurs des MTECT/MTE concernés également par les moyens budgétaires supplémentaires.

Selon les principes qui s'appliquent aux agents affectés en position normale d'activité dans un ministère autre que leur ministère de gestion, les SACDD affectés au ministère de l'intérieur se voient appliquer les règles indemnitaires du MI. Ils n'ont a priori pas vocation à bénéficier des mesures décidées par les MTECT/MTE.

Néanmoins, nous relevons votre alerte et le DRH évoquera ce point avec son homologue du MI pour voir si une évolution est possible afin que les SACDD affectés au MI en PNA puissent voir leur IFSE progresser dès lors que celle-ci n'aurait pas déjà été réévaluée lors de leur affectation au MI.

Bien cordialement

Le département des relations sociales